Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-2026_AU-AU

CCAS DE CHARTRETTES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 A 20H30

Nombre de membres
Composant le conseil : 17
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 16
Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures trente-trois, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BARGEAULT, Président.

Sont présents : Monsieur Fabrice BARGEAULT, Président
Madame Ingrid JEANSON, Vice-Présidente
Madame Annie MEJANE, Vice-Présidente déléguée,
Mesdames Patricia DEHAINE, Aurélie BEAUVILLARD, Brigitte CHALMEL, Claire BOULEY, Christiane BARGEAULT, Déborah DELACOUR,
Messieurs Jean LEVRIER, Robin MOR, Bernard BRUNEAU, Barthélémy VAUDON

Sont absents excusés avec pouvoir :
Monsieur Alain MARBAIX ayant donné pouvoir à Madame Ingrid JEANSON.
Monsieur Pierre JARRAS ayant donné pouvoir à Madame Annie MEJANE
Madame BERNAUX Camille ayant donné pouvoir à Madame Aurélie BEAUVILLARD

Est absent sans pouvoir : Monsieur Pascal GROS

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Madame Claudine NOYELLE est nommée secrétaire de séance, en remplacement de Madame Valérie MIRGUET, agent du CCAS, souffrante, dont l'absence est excusée.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2026

Monsieur le Président n'ayant pris note d'aucune remarque, le Procès-Verbal est approuvé à la majorité.

N'ont pas pris part au vote les conseillers absents lors du conseil d'administration du 24 juin 2026

Pour : 12	Abstentions : 0	Contre : 0	Absents : 1

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-2026_AU-AU

1 - Règlement intérieur du CCAS :

Monsieur le Président rappelle qu'une copie du règlement intérieur a été transmise à l'ensemble des membres. Ce document régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et, plus largement, celui du CCAS.

Il précise que le règlement ne comporte pas d'évolution particulière par rapport au précédent, à l'exception de la possibilité pour la Vice-Présidente déléguée de recevoir, par délégation, les pouvoirs de la Vice-Présidente et du Président.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Président remercie les rédacteurs pour la qualité du document et le soumet au vote.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le règlement intérieur du CCAS l'unanimité.

Pour : 16	**Abstentions : 0**	**Contre : 0**	**Absents : 1**

2 - Modification de l'âge d'accès au repas et aux cadeaux des aînés :

Il est rappelé que l'âge permettant de bénéficier du repas des aînés ou du cadeau de fin d'année était auparavant fixé à 70 ans, puis avait été abaissé à 66 ans il y a quelques années.

Il est proposé de le remonter à 70 ans, principalement dans un objectif de maîtrise du budget du CCAS, le dispositif concernant potentiellement environ 180 personnes âgées de 66 à 69 ans inclus.

Pour mémoire, le coût est d'environ 25 euros par colis et d'environ 38 euros par repas. Le budget global des festivités de fin d'année dépasse 5 000 euros, dont environ 1 700 euros pour le spectacle.

Un échange s'est engagé au sein du conseil. Plusieurs membres soulignent que les personnes âgées de 66 ans invitées l'an dernier ne le seraient plus pendant plusieurs années, et qu'une évolution progressive serait préférable. Il est également rappelé que le repas des aînés a pour vocation première de créer du lien entre les habitants et l'équipe municipale, et qu'il pourrait être distingué du cadeau, comme cela se pratique dans d'autres communes.

Selon une estimation évoquée en séance, le passage à 70 ans pour les cadeaux représenterait une économie d'environ 4 200 euros, contre environ 500 euros pour le repas, **168 personnes ayant choisi les cadeaux et 12 le repas l'an dernier.**

À la question de savoir ce qui justifie cette évolution, il est précisé qu'il ne s'agit pas de réduire le budget du CCAS mais de réallouer ces sommes vers des actions menées tout au long de l'année (animations, lien intergénérationnel), en réponse notamment à des demandes de personnes isolées.

La proposition suivante est soumise au vote :

- à partir de 67 ans : invitation au repas des aînés ;
- à partir de 70 ans : choix entre le repas et le cadeau.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à la majorité, cette modification.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-2026_AU-AU

Pour : 15 Abstentions : 1 Contre : 0 Absents : 1

3- Admission en non-valeur de créances irrecouvrables

Monsieur Le Président explique que deux admissions en non-valeurs sont demandées par le service de Gestion Comptable de Fontainebleau à la suite d'un échec de recouvrement. Il est demandé au CCAS de payer les sommes de

- 38.40 € au titre d'une créance concernant l'exercice 2018 et sera imputée au compte 6531,
- 0.50 € au titre d'une créance concernant l'exercice 2024 et sera imputée au compte 6531.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent cette admission en non- valeur de créances irrécouvrables à la majorité,

Pour : 16 Abstentions : 0 Contre : 0 Absents : 1

Informations diverses :

Semaine bleue

Le programme de la Semaine bleue, préparé par le groupe de travail Événementiel, est présenté autour du thème de l'intergénérationnel :

- une exposition ouverte à tous, visant à partager des souvenirs d'hier et d'aujourd'hui, avec des horaires adaptés le mardi et le vendredi et une nocturne le mercredi soir
- mardi après-midi : atelier avec la classe de CM1-CM2 dans le cadre des aires terrestres éducatives organisées et financées par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), animé par Monsieur Bernard BRUNEAU, sur inscription
- mercredi après-midi : activité « À la découverte de nos objets d'antan » au centre de loisirs, où des personnes âgées présentent des objets anciens aux enfants, suivie d'un goûter préparé par les enfants. L'inscription se fait en précisant l'objet présenté
- jeudi après-midi : animation d'EDF sur les équipements de la maison et les éco-gestes, sous forme de projection ou d'ateliers selon le nombre d'inscrits, sur inscription en mairie
- vendredi : atelier couture animé par Madame Annie MEJANE avec une classe de CM2. Les pochettes réalisées seront offertes aux dames lors du repas de fin d'année, un chocolat étant prévu pour les messieurs.

Octobre Rose

Madame Aurélie BEAUVILLARD présente l'événement organisé le dimanche 18 octobre, de 10h à 12h, au départ de l'Espace des Vergers : une marche et une course de type « Color Run », avec des jets de poudre colorée à chaque kilomètre.

- deux parcours : 3 km en marche, accessible aux PMR, et 6 km en course ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-2026_AU-AU

- chaque participant recevra une paire de lunettes, un tee-shirt et un sachet de poudre pour la photo finale ;
- un village départ avec un échauffement collectif, la présence de la Ligue contre le cancer
- les inscriptions, réalisées via la plateforme HelloAsso de l'association, ont été clôturées à 158 participants, dont environ 70 à 80 % de Chartrettois et 26 enfants ;
- une trentaine de bénévoles est nécessaire pour sécuriser le parcours, 22 sont inscrits à ce jour
- les riverains sont invités à décorer leur maison en rose ;
- un chèque sera remis à la Ligue contre le cancer. La totalité du montant des inscriptions sera reversé à la ligue contre le cancer.

Le projet a été porté par le CCAS en lien avec Monsieur Arnaud DELACOUR, du service Vie associative. Une réunion des bénévoles sera organisée en amont

Parmi les axes d'amélioration pour l'an prochain sont cités : une communication papier préalable pour donner la priorité aux Chartrettois, et le choix « marche » ou « course » dès l'inscription. Il est également rappelé qu'une partie du parcours traversant un espace naturel, une autorisation doit être demandée au Département, l'événement ayant déjà été déclaré en préfecture. Un passage de ramassage est prévu après la course, notamment pour le balisage.

Repas et colis des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 6 décembre, aucune disponibilité n'ayant été trouvée pour le 13 décembre auprès du traiteur et de l'intervenant du spectacle, qui sont d'ores et déjà retenus. La salle étant occupée la veille pour les 50 ans du FAL, un nettoyage complémentaire, notamment des sanitaires, sera prévu.

Il est rappelé que ces choix ont été préparés par le groupe de travail Événementiel. Le tableau des groupes de travail sera de nouveau transmis afin que chacun puisse s'y inscrire.

La distribution des colis (environ 140) et bons cadeaux (environ 200) sera maintenue, comme les années précédentes, le jour du marché de Noël (12 décembre), avec une permanence en mairie. Les membres du CCAS livreront à domicile les personnes ne pouvant pas se déplacer au cours du week-end. Il est suggéré d'imprimer les bons sur des papiers de couleurs différentes selon le type de cadeau afin de faciliter la distribution.

Collecte de jouets,

Une collecte sera organisée en lien avec le Secours Populaire. Les dons pourront être déposés en mairie à partir du 1er décembre, le dépôt à l'EMC, n'ayant pas donné satisfaction l'an dernier. Une communication par voie d'affichage sera mise en place.

Portage de repas

Madame Ingrid JEANSON fait un point d'étape sur ce dossier en cours. Aujourd'hui, les repas sont préparés par le prestataire de la restauration scolaire, placés dans des glacières par des agents municipaux, puis livrés par des bénévoles aux bénéficiaires, dont le nombre varie entre 7 et 12.

Il a été constaté que la chaîne du froid n'est pas respectée durant la livraison, malgré la prise de température consignée à la sortie de la cantine. Plusieurs solutions ont été étudiées : un véhicule frigorifique ou des glacières professionnelles, jugées trop lourdes et encombrantes, ne règlent pas

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-2026_AU-AU

entièrement le problème. L'orientation retenue est le recours à un prestataire professionnel de portage à domicile.

Trois prestataires ont été rencontrés par le groupe de travail : DEPREYTERE via son délégataire, la résidence L'Iroise (EHPAD à Dammarie-les-Lys) et les repas livrés. Leurs avantages et inconvénients sont en cours d'analyse.

Cette évolution soulève deux questions :

- le maintien du lien social : les bénévoles ne livreraient plus les repas mais pourraient continuer à rendre visite aux bénéficiaires ;
- le coût : le prix du repas passerait d'environ 6,70 euros à environ 13,50 ou 13,80 euros. Des simulations sont en cours avec le service Finances afin d'étudier une éventuelle prise en charge partielle selon des critères de ressources.

Un échange s'est engagé sur le partage des responsabilités entre la commune et un prestataire, sur le crédit d'impôt, plafonné et souvent déjà utilisé par les bénéficiaires pour leurs aides ménagères, ainsi que sur la réactivité du prestataire en cas d'incident. Monsieur le Président rappelle que sa responsabilité est engagée et qu'une fois le risque identifié, il est tenu d'y remédier.

Il est également demandé que l'agent du CCAS reste l'interlocuteur des bénéficiaires et du prestataire. Les prochaines étapes porteront sur le choix du prestataire, le maintien du lien avec les bénévoles et la prise en charge de l'écart de coût, de manière forfaitaire ou au cas par cas.

Retour sur la rencontre des bénévoles du samedi 12 septembre

Cette rencontre a été un moment très apprécié et de nouvelles personnes continuent de se manifester. L'objectif est de constituer un vivier de bénévoles par thématique (jardinage, lien intergénérationnel, accompagnement aux rendez-vous médicaux, courses, soutien scolaire). Madame Patricia DEHAINE pilotera un groupe de travail chargé de réfléchir au repérage des personnes isolées ou en difficultés sur la commune. Il est rappelé que les groupes de travail restent ouverts à tous.

Intervention de Monsieur le Président

Monsieur le Président souligne la dynamique engagée pour relancer le CCAS autour du lien social et de l'intergénérationnel, et remercie les élus et les bénévoles pour leur investissement. Il annonce le recrutement prochain d'un(e) responsable Vie associative et CCAS, rattaché(e) à la Direction générale des services, et salue le travail de Madame Valérie MIRGUET, qui continuera à se consacrer principalement aux opérations du CCAS.

Colis des aînés

Madame Annie MEJANE présente un colis type susceptible d'être proposé aux aînés.

Prochaines dates

- Prochain Conseil d'Administration : mercredi 9 décembre 2026 à 20 h 30.
- Le calendrier des Conseils d'Administration de 2027 sera fixé lors de cette séance.

Fin de la séance à 21h59

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-2026_AU-AU

CCAS DE *CHARTRETTES*

Claudine NOVELLE
Secrétaire de séance

Fabrice BARGEAULT
Président du CCAS